



Menace de retirer un enfant à ses parents

Par **Sopky_old**, le **02/08/2007** à **10:39**

Bonjour, j'ai voulu retirer une plainte que j'avais portée contre mon conjoint pour violence conjugale, le commissariat n'a pas voulu et nous menace de nous retirer notre enfant si il n'y avait pas de démarche de mises en place au plus tôt pour une séparation rapide. Ont-ils le droit de me retirer ma fille si je reste avec lui? Pourquoi n'ont ils pas voulu que je retire ma plainte?

Par **Jurigaby**, le **02/08/2007** à **16:57**

Bonjour.techniquement parlent, ils n'ont pas le droit de retirer leur fille. Et puis surtout, cela ne relève pas du tout de leurs compétences. C'est Juge des enfants de prendre ces décisions. Ils vous ont surement dit ça pour vous intimider.

Par **soetwill_old**, le **05/08/2007** à **14:26**

bonjour je crois que vous avez le droit de retirer votre plainte, vous pouvez écrire DIRECTEMENT au procureur de la république afin de lui expliquer la situation bon courage